

**Compte-rendu de la réunion
du Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
du 1^{er} arrondissement
du 4 juillet 2006**

Liste des personnes présentes :

Comité de pilotage

Membres de droit :

M. Jean-François LEGARET, Maire du 1^{er} arrondissement ;
Mme Corinne MOREAU, Vice-Procureur au Parquet du Tribunal de Grande Instance de Paris ;
M. Jean-Marc DARRAS, Commissaire Divisionnaire du 1^{er} arrondissement ;

Autres membres :

Mme Florence BERTHOUT, Premier Adjoint au Maire du 1^{er} arrondissement ;
Mme Michèle HAEGY, Adjoint au Maire du 1^{er} arrondissement ;
M. Emmanuel CALDAGUES, Adjoint au Maire du 1^{er} arrondissement ;
M. Franck BOUNIOL, Adjoint au Maire du 1^{er} arrondissement ;
M. Alain LE GARREC, Conseiller de Paris ;
M. Aurélien CHEVALLIER, Conseiller du 1^{er} arrondissement ;

Mme Nicole LETOURNEUR, Chef de la Circonscription des Affaires Scolaires des 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} arrondissements — DASCO ;
Mme Michèle LANNEAU, Conseiller Socio-Éducatif, Déléguée à la coordination des services sociaux du 1^{er} arrondissement ;

Mme Claudia EUPHROSINE, Responsable de la Prévention — Association « La Clairière » ;
M. Jacques CHAVONNET, Président de l'Association de Défense des Riverains du quartier « Châtelet-Les Halles » ;
Mme Paule CHAMPETIER de RIBES, Présidente de l'association « CURIOSITAS » ;
Mme Catherine MATHON, Présidente de l'association « SAINT-HONORÉ VILLAGE » ;
Mme Eliane LEZMY, Association « Sauvons les Halles ! » ;
M. David DESPREZ, Association « Sauvons les Halles ! » ;
Mme Aude FUSEILLER, Association « Sauvons les Halles ! » ;
M. Gilles POURBAIX, Vice-Président de l'association « ACCOMPLIR ».

Autres personnes présentes :

M. Olivier GUIBERT, Capitaine, Chef des Policiers de Quartier ;
M. Stéphane ROMBAUTS, Directeur du Forum des Halles ;

Mme Séverine DAUSSEUR, Chef du bureau CPS-CSA — DPP ;
M. Emmanuel BORSELLINO, Contrôleur de Sécurité des 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} ards, Référent Technique du 1^{er} arrondissement - DPP ;
Mme Marie LAHAYE, coordinatrice du Contrat de Sécurité d'Arrondissement du 1^{er} - DPP.

Jean-François LEGARET remercie tous les participants et rappelle l'ordre du jour de la présente séance du Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du 1^{er} Arrondissement, élaboré par le Comité de Pilotage composé de Mme Corinne MOREAU, Vice-Procureur au Parquet du Tribunal de Grande Instance de Paris, de M. Jean-Marc DARRAS, Commissaire Divisionnaire du 1^{er} arrondissement et de lui-même, en sa qualité de Maire du 1^{er} arrondissement.

Jean-Marc DARRAS présente, lors d'un bref exposé, les chiffres de la délinquance dans le 1^{er} arrondissement pour l'année 2005. Il insiste sur la baisse sensible des faits constatés et notamment des faits de voie publique (- 14 %). Il constate néanmoins que l'augmentation du nombre de SDF sur l'arrondissement peut rendre perceptible auprès des riverains le sentiment d'insécurité mais qu'en réalité, non seulement les faits de délinquance n'ont pas augmenté et que le nombre de SDF impliqués dans ces faits constatés reste très faible.

La surfréquentation de certains sites majeurs du 1^{er} arrondissement complique la tâche de ses services (Forum des Halles, berges de Seine, Square du Vert Galant, Passerelle des Arts...). Le Commissaire précise qu'à ses yeux, la situation sur le site du Forum s'est nettement améliorée depuis quelques années. Il conclut en indiquant que les premiers chiffres pour l'année 2006 valident cette tendance marquée par la baisse de la délinquance.

Corinne MOREAU confirme effectivement la baisse du nombre d'affaires traitées en matière de trafic de stupéfiants et que celui-ci porte dorénavant sur de toutes petites quantités. Elle enregistre par contre une hausse sensible des plaintes liées aux vols de téléphones portables.

Elle tient à préciser aux membres du CSPDA qu'afin de combattre le sentiment d'impunité, elle s'efforce de poursuivre systématiquement tous les faits même concernant les petites affaires commises sur le site des Halles et de la gare d'échange Châtelet — Les Halles.

Jean-François LEGARET demande à la salle de s'exprimer sur cette première analyse.

Gilles POURBAIX, Vice-Président de l'association « ACCOMPLIR », demande s'il y a effectivement eu de nombreux viols commis en 2005 aux Halles à l'encontre d'agents de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts, comme cela a été affirmé récemment lors d'une réunion à l'Hôtel de Ville.

Le Capitaine GUIBERT, Chef des Policiers de Quartier, répond qu'un seul fait a été constaté il y a 4 ans. Il s'agissait d'une tentative de viol à l'encontre d'un agent féminin, qui s'est passé non dans les jardins des Halles, mais rue du Jour et dont l'auteur a été interpellé.

Jacques CHAVONNET, Président de l'Association de Défense des Riverains du quartier « Châtelet-Les Halles », reproche à certains Élus, particulièrement à l'Hôtel de Ville, de vouloir donner systématiquement une image négative du Forum des Halles.

Jean-François LEGARET considère que les progrès accomplis, notamment sur le Jardin des Halles, ne doivent pas être annihilés par de fausses rumeurs. Il rappelle que l'éradication du trafic de drogue reste sa priorité et doit être l'objectif majeur du Contrat Local de Sécurité.

Alain LE GARREC, Conseiller de Paris, ne souhaite pas que les attaques soient portées envers des Élus de l'Hôtel de Ville, alors que ceux-ci ne sont pas personnellement présents pour se défendre.

Néanmoins, il se félicite également de l'amélioration de la situation, particulièrement aux Halles. Mais il considère que la réputation des Halles, basée sur le trafic de stupéfiants, doit bien avoir une justification car si tel n'était pas le cas, les dealers et les acheteurs ne s'y donneraient pas rendez-vous.

Le Commissaire explique les raisons pour lesquelles le trafic de stupéfiants est tout de même en baisse.

1. La police opère un harcèlement permanent sur les dealers même si ses actions ne sont pas toujours visibles pour le grand public en raison du travail effectué par les brigades en civil.
2. Afin de minimiser le risque, les dealers sont obligés de travailler sur de petites quantités ce qui réduit considérablement leur trafic.
3. Il constate une augmentation sensible des prix des stupéfiants à la vente ce qui justifie que « cette activité devient de plus en plus difficile ».

Corinne MOREAU rappelle alors qu'en matière de stupéfiants, le Parquet poursuit systématiquement leurs auteurs lorsqu'ils sont arrêtés et que les peines sont de plus en plus lourdes, particulièrement lorsqu'il y a récidive.

Paule CHAMPETIER de RIBES, Présidente de l'association « CURIOSITAS », précise que son fils, à plusieurs reprises, s'est vu proposer de la drogue dans le quartier des Halles. Elle a pu constater elle-même que des dealers sont présents de façon ostentatoire devant le manège pour enfants, Place Pierre-Emmanuel.

Elle indique enfin, pour avoir suivi les réunions de concertation sur le futur projet des Halles à l'Hôtel de Ville, que le projet de jardin présenté par l'architecte David MANGIN semble guidé par une conception sécuritaire plutôt qu'esthétique.

Jean-François LEGARET répond sur ce point que M. MANGIN devrait consulter la Préfecture de Police pour valider cet aspect du projet dont il a la charge.

Catherine MATHON, Présidente de l'Association « SAINT-HONORÉ VILLAGE », constate quant à elle le retour d'un nombre important de femmes de type « tzigane » aux alentours du Jardin des Tuileries et en particulier aux abords de la station du même nom. Elle alerte enfin les autorités sur certaines activités « malsaines » qui se dérouleraient dans les Jardins du Carrousel.

Le Commissaire répond que la présence de ces femmes repérées aux Tuileries est très variable. Il constate néanmoins que l'activité des vols dits à la sauvette suit inmanquablement l'évolution de l'activité touristique.

Jean-François LEGARET expose ensuite sa position sur l'apparition, l'hiver dernier, des tentes igloo pour SDF, fournies par « Médecins du Monde » à la demande de la Ville. Il indique comprendre que cette mesure se justifie, notamment pendant les périodes de grand

froid, mais ne s'explique pas l'installation de ces campings sauvages après la période hivernale. Il souhaiterait qu'il y ait sur cette question un vrai débat sans tabou avec les services compétents de la Ville de Paris, les services de l'État, les services sociaux, les associations caritatives et bien sûr « Médecins du Monde ».

Jean-François LEGARET indique qu'après en avoir parlé avec plusieurs associations caritatives spécialisées, il apparaît que ces tentes coupent le lien social entre ces personnes en difficultés et les acteurs sociaux.

Le Maire donne pour exemple la situation actuelle du campement sur les berges de Seine.

Paule CHAMPETIER de RIBES demande d'ailleurs ce qui va se passer pour ces campements pendant l'opération « Paris Plage ».

Le Commissaire rappelle que ce campement pris en exemple n'est pas touché par la zone de l'opération « Paris Plage ».

Paule CHAMPETIER de RIBES croit savoir que ces tentes sont, pour « Médecins du Monde » une avancée significative dans le respect, notamment des personnes défavorisées, mais que le problème principal reste l'hygiène avec le manque de points d'eau et de toilettes à proximité de « ces campements ».

Alain LE GARREC rappelle que la Ville a recensé plus de 400 tentes à Paris et s'étonne qu'on découvre aujourd'hui que les SDF ont aussi droit à une vie privée. Pour lui, la véritable question réside dans le fait de savoir quelles propositions sérieuses on a à opposer si on doit enlever ces tentes.

Alain LE GARREC s'étonne ensuite de certains contrôles routiers effectués par les services de police aux heures de pointe dans les couloirs de bus et notamment rue du Louvre, alors que la situation y est déjà difficile.

Le Capitaine GUIBERT répond que ces contrôles sont justifiés, notamment pour rendre à la circulation des autobus ces couloirs trop souvent empruntés par d'autres véhicules et que la rue du Louvre est particulièrement sous surveillance depuis l'augmentation du trafic liée à l'inversion du sens de circulation rue Saint-Honoré.

Jacques CHAVONNET est invité à poser ses questions qui sont annexées au présent procès-verbal.

Le Commissaire DARRAS répond au point n° 1 que la baisse légère de ses effectifs est principalement due à la différence entre les départs ou les mutations et l'affectation de nouveaux effectifs, qui se fera à la rentrée de septembre.

Concernant la deuxième question, le Commissaire répond que le 1^{er} arrondissement dispose bien d'effectifs de police présents la nuit dans le 1^{er}. En cas de problèmes majeurs ponctuels, le Commissariat Central peut faire appel à des unités supplémentaires en provenance des Compagnies Républicaines de Sécurité ou de la Brigade Anti-Criminalité de nuit. soit une force de 30 personnes disponibles si nécessaire. Le Commissaire indique enfin

qu'il y a des patrouilles la nuit sur le secteur des Halles pour assurer une présence jusqu'à 5 h du matin et qu'il est donc favorable à la création d'une unité de police urbaine de proximité de nuit dans le 1^{er} arrondissement.

Concernant les 3^{ème} et 4^{ème} questions, le Commissaire DARRAS considère que la vidéosurveillance des barrières réclamée par Jacques CHAVONNET peut avoir un intérêt pour ses services mais que d'une manière générale, il considère qu'un policier est plus utile sur le terrain que derrière un écran de surveillance.

Un long débat s'engage sur cette question et Corinne MOREAU conclut en indiquant que, par son expérience, la vidéosurveillance n'est pas toujours la réponse adaptée, notamment en matière criminelle et que comme le Commissaire, elle pense que rien ne remplace la présence policière sur le terrain.

Alain LE GARREC rappelle pour information que la voirie souterraine des Halles dispose déjà d'un réseau de 59 caméras reliées au PC Sécurité du Forum.

David DESPREZ, de l'association « Sauvons les Halles ! », insiste sur l'utilité d'une véritable fermeture des accès de la zone piétonne des Halles et qu'à titre d'exemple, la barrière située rue de la Reynie est régulièrement hors d'usage. L'anarchie que provoque l'entrée intempestive de nombreux véhicules sur la zone piétonne rend sa gestion impossible pour les forces de l'ordre.

David DESPREZ souhaite obtenir des précisions quant au non respect par la plupart des crêperies et sandwicheries de la rue Saint-Denis de l'arrêté préfectoral interdisant la vente à emporter de denrées alimentaires entre 0h30 et 6h du matin.

Emmanuel BORSELLINO, Contrôleur de Sécurité à la Direction de la Prévention et de la Protection de la Ville de Paris, rappelle que le fonctionnement du secteur piéton Montorgueil, bien que fermé par des bornes amovibles, n'est pas totalement étanche. En effet, ce dernier constate régulièrement que des véhicules arrivent à pénétrer dans la zone alors qu'ils ne sont ni riverains, ni livreurs.

Gilles POURBAIX précise que, contrairement à la zone piétonne Saint-Denis du 1^{er} arrondissement, la zone piétonne Montorgueil comporte des parkings privés qui justifient ces nombreuses entrées et sorties.

Concernant la vente à emporter, le Commissaire DARRAS rappelle que pour obtenir une fermeture administrative de ces établissements, ses services doivent pouvoir constater cette vente à emporter. Les troubles à l'ordre ou à la tranquillité publics doivent être constatés et être directement liés à l'activité ou au fonctionnement de ces établissements.

Eliane LEZMY, de l'association « Sauvons les Halles ! », réagit en indiquant que les riverains ne peuvent passer toute leur nuit à appeler la police et qu'il est notoire que ces établissements ne respectent pas la loi. Elle rappelle qu'au-delà du non respect de l'arrêté préfectoral, ces établissements sont générateurs de nuisances sonores (cris, bagarres) qui excèdent les riverains qui tentent de dormir.

Jean-François LEGARET rappelle qu'il est lui-même excédé par les comportements abusifs de ces établissements nocturnes et reconnaît que les procès-verbaux régulièrement dressés à l'encontre de ces commerces ne sont évidemment pas assez dissuasifs. Il est évident

à ses yeux que le maintien de l'activité économique de ces petites surfaces ne peut se justifier que par la vente à emporter car ces surfaces commerciales ne peuvent à elles seules générer le chiffre d'affaire qui permet à leur gérant de vivre. Le Maire aimerait donc que l'on trouve une solution juridique pour faire respecter l'arrêté préfectoral rappelé par David DESPREZ. Jean-François LEGARET propose d'adresser un vœu au préfet sur cette question.

Pour répondre à une question de Catherine MATHON, le Capitaine GUIBERT rappelle les différentes actions menées par la police dans les jardins du Carrousel avec le déploiement d'une unité « VTT », d'une unité « roller » et l'appui de Gardes Républicains à cheval. Il indique que l'établissement public du Grand Louvre, qui a récemment repris la gestion du Jardin des Tuileries, travaille également à la mise en place d'un réseau de vidéosurveillance sur le site des jardins du Carrousel.

Paule CHAMPETIER de RIBES souhaite rappeler que la police urbaine de proximité répond mieux que des caméras aux besoins de sécurité dans les quartiers et rappelle en exemple l'affaire de la rue des Bourdonnais où certains riverains avaient été menacés par un SDF. Cette affaire a pu être résolue rapidement grâce à l'action de la PUP. Elle demande au Commissaire si des effectifs de police pourraient assurer, au titre d'un nouveau point-école, le passage piéton situé rue de Rivoli, à l'angle de la rue de l'Arbre Sec.

Jean-François LEGARET conclut les débats et demande au Commissaire de Police de faire des propositions pour que des emplacements particulièrement stratégiques pour l'implantation de caméras de vidéosurveillance puissent être soumis aux membres du CSPDA lors d'une prochaine séance.

Le Maire remercie tous les participants pour la qualité de leurs débats et clôt la séance.